

angles DE VUES

journal du caue / conseil architecture urbanisme environnement du Puy-de-Dôme

n°29 : avril 2017



> édito

Amis lecteurs

La vie politique est ainsi faite que les élus sont appelés à des mandats plus ou moins prenants et à des tâches multiples, diverses et variées. J'ai eu l'honneur d'être élu à la présidence de la nouvelle communauté de communes Mond'Arverne et pour des raisons évidentes de disponibilité nécessaire à ce nouveau mandat, il m'a fallu faire des choix et ce n'est pas sans émotion que je vous annonce ma démission de la présidence du CAUE. J'ai assumé cette responsabilité depuis le début de l'année 2015 avec un grand intérêt. A ce titre j'ai eu le plaisir de rédiger les éditos du journal et du rapport d'activités 2016. Je vais donc me plier sans doute pour la dernière fois à l'exercice.

Angles de vues n° 29 propose, à travers différents articles, de nous faire mieux comprendre notre cadre de vie et ses composantes. Il aborde des problématiques aussi diverses que la taille des arbres, les opérations de construction ou d'aménagement de notre territoire. Ce journal veut également nous faire partager des expériences innovantes sur la pratique des élus et de la population en matière de centre bourgs. Il sait aussi nous alerter sur des démarches de sauvegarde de notre environnement ou de valorisation de notre patrimoine. Les thèmes de l'Architecture, de l'Environnement et de l'Urbanisme y sont développés, décortiqués, soupesés, transgressés dans une volonté de les éclairer sous un autre angle de vue.

Espérant savoir capter votre attention, je vous souhaite bonne lecture et vous dis à bientôt...

Pascal Pigot,
Président du CAUE

> sommaire

- p. 4 - 7** > pourquoi les arbres en ville...
- p. 8 - 9** > tout le monde coupe...
- p. 10 - 11** > label des villes et villages fleuris
- p. 12 - 15** > des aménagements touristiques
vertueux en milieu rural ?
- p. 16 - 19** > la bascule
instrument de promotion d'un territoire
- p. 20 - 21** > expertise de l'usager
au cœur du projet
- p. 22** > les petites cités de caractère
- p. 23** > patrimoine public
... gestion de parc immobilier
- p. 24** > le CAUE s'adapte...
- P. 25** > S-PASS TERRITOIRES
- P. 26 - 27** > réseau UR AuRA
- P. 28 - 30** > brèves
- P. 31** > hommage
Franck Sabatier

pourquoi les arbres en ville sont-ils indispensables et pourquoi faut-il les respecter ?

Il y a eu à l'automne un article dans LIBERATION sur le harcèlement scolaire. Dans ses justifications, une jeune harceuse disait que ses victimes «avaient tout, des belles fringues... et des arbres dans leur quartier». C'est une remarque très inattendue et très intéressante. L'arbre là où on habite serait synonyme de privilège de classe, de luxe, donc de bien-être... un élément d'embellissement du cadre de vie et d'image sociale donc. Tout est question de point de vue. Étant moi-même paysagiste, j'ai bien sûr de multiples points de vue sur le sujet de l'arbre en ville.

la raison d'être fondamentale de l'arbre en ville

Si on oppose ville à «non ville» (champs, prés, forêts), une ville archétypale est avant tout minérale, sans arbres et verdure : du bâti dense, des espaces de circulation ou de commerce minéraux, durs, arides (terre battue, dallages, pavages, goudron...). Celui qui se trouve dans

le centre, sans échappées sur l'extérieur de la ville (on est d'ailleurs souvent à l'intérieur d'une enceinte) ne sait plus vraiment s'il est encore sur la terre. Il pourrait se croire dans un vaisseau immobile... N'y aurait-il seulement qu'un arbre, comme celui-ci doit forcément être ancré dans la TERRE, c'est la preuve absolue que, en dépit des apparences, la ville est bien construite SUR LA TERRE, qui existe bien encore sous la carapace des rues et des constructions. C'est pour ma part la raison primordiale pour planter ou laisser pousser un arbre en ville : affirmer de façon indiscutable qu'on est bien SUR TERRE et que sous les pavages le sol porte toujours la vie et nourrit l'arbre. Bien sûr la petite herbe entre deux pavés délivre le même message, mais l'échelle n'est pas la même. L'arbre a une supériorité sur l'herbe : sa hauteur le met en liaison directe avec le ciel au-dessus de la ville. C'est d'ailleurs la raison d'être de la symbolique de l'ARBRE DE VIE.

la nature en ville

«Arbre de vie» : cette association de mots n'est pas que symbolique. Comme l'île au milieu de l'océan attire les poissons et les migrateurs, l'arbre en ville attire ce qui vole, oiseaux, insectes, symboles aussi de liberté et de lien avec la nature qui entoure la ville. Il s'agit au gré des vents, ses feuilles bruissent, il fleurit, les abeilles le butinent, il change de couleur au gré des saisons, il apporte en ville les cycles de la nature universelle. On dit que si un prisonnier peut voir un arbre dans un coin de la fenêtre de sa cellule, son moral est bien meilleur que si son cachot ne donne que sur un mur.

Les inventeurs de la ville moderne ont bien compris que la ville médiévale très dense et minérale ne pouvait accueillir plus de population sans qu'une aération nécessaire du tissu urbain ne vienne combattre miasmes et épidémies. Et dès le début, cette aération du tissu urbain par des voies et places élargies s'est conjuguée avec la plantation de nombreux arbres. Les avenues et promenades plantées de grands arbres avaient plusieurs raisons d'être : amélioration de la qualité de l'air (brassage, production d'oxygène), ombrage en été, agrément et convivialité des promenades et des places arborées, prestige et embellissement urbain. L'invention de l'urbanisme moderne au XVIII^{ème} et XIX^{ème} donne donc une importance extrême aux arbres qui participent pleinement à l'hygiène et à l'art de vivre en ville.

Ce qui est tout à fait paradoxal maintenant c'est que l'on semble redécouvrir soudainement les bases fondamentales de l'arboriculture urbaine : on est obligé de remettre au goût du jour, en les affublant de concepts plus ou moins jargonneux, aménités, services éco-systémiques, lutte contre les îlots de chaleur, toutes les notions bien connues qui ont guidé les planteurs d'arbres urbains depuis au moins deux siècles. Les arbres n'ont pas changé, eux, ils continuent sans se fatiguer à nous prodiguer leurs bienfaits quasi gratuits et à rendre les villes vivables. D'autres aspects des arbres sont également à mes yeux de paysagiste extrêmement importants.



alignement d'arbres à Paris

les alignements

On a parlé jusque-là des arbres en général. Mais il faut bien voir que chaque arbre, comme tout être vivant, est un cas singulier : les essences sont différentes les unes des autres et, au sein d'une même espèce ou variété, chaque individu est unique, et même s'il s'agit de clones !

La plantation d'alignement trouve ses fondements mêmes dans la confrontation de la régularité de l'ensemble et de la singularité de l'individu. L'alignement, unilatéral ou bilatéral, simple, double, régulier ou en quinconce, taillé au cordeau ou en port libre joue à fond le principe de la répétition. Le plaisir que procure cette répétition est lié à la déambulation, au passage et au rythme créé par les troncs des arbres. Un autre versant du plaisir créé par les alignements est plus statique : la matérialisation des perspectives (assoir le pouvoir) ou des courbes dans l'axe des plantations et le cadrage des vues latérales. L'ordre visuel apporté par l'alignement peut également avoir comme vertu de calmer le désordre des constructions à l'arrière-plan (cas des entrées de ville contemporaines par exemple). On peut bien sûr voir dans l'alignement plein d'autres choses : l'évocation des colonnades de nefs d'églises ou de temples, elles-mêmes réminiscences des futaies primordiales et sacrées.

Le plaisir des alignements et des allées provient aussi du fait que dans le détail, chaque arbre, chaque tronc, chaque houppier est différent, souvent de peu, de son voisin. Comme les fûts et les chapiteaux historiés des églises romanes. Chaque alignement est comme une grande famille rassemblée, les différences entre arbres apportent une vibration qui donne une dimension supplémentaire à l'ensemble qui est tout sauf monotone. La vibration doit rester mesurée, ce qui exclut, pour un alignement réussi, le recours à des essences ou à des formes différentes.

l'architecture de l'arbre

Un autre point de vue sur l'arbre est fondé sur l'architecture même de ces végétaux ligneux. L'architecture de l'arbre est intrinsèquement liée à la définition même de l'arbre :

Végétal vivace, ligneux, rameux, atteignant au moins 7 m de hauteur et ne portant de branches durables qu'à une certaine distance du sol. Figure arborescente servant à représenter schématiquement les filiations entre les éléments d'un ensemble : Arbre généalogique.

Définitions : arbre - Dictionnaire de français Larousse

Les arbres ont au fil de l'évolution développé une structure solide à base de bois, qui est destinée à porter et à organiser dans l'espace et en hauteur, les organes de la photosynthèse. Chaque famille et espèce a développé une stratégie de maximisation du captage de l'énergie solaire par les feuilles. Cette stratégie se traduit, en plus du dessin propre du feuillage et de son orientation, par une optimisation géométrique dans les quatre dimensions de l'architecture du support des feuilles : tronc, branches charpentières, branches, rameaux... Quatre dimensions car l'architecture est en permanence évolutive et se complète chaque année. Comme l'arbre croît à la fois par ses extrémités qui se ramifient et en épaisseur, la solidité de l'ensemble est toujours assurée (même chose pour l'ancrage racinaire qui se développe aussi en même temps selon un schéma voisin). Les principes de croissance sont assez simples et peuvent aisément se traduire par des algorithmes intégrant position des bourgeons, angles des rameaux sur la branche... En dépit de ces règles, les arbres ne sont pas des clones fractals mais sont tous différents dans le détail. Tout est encore loin d'être connu sur la croissance des arbres, mais comme ce sont les bourgeons des extrémités qui orchestrent l'ensemble du développement des ramifications de rang inférieur, on peut très bien imaginer que le moindre incident, (la che-



marronnier à Stockholm



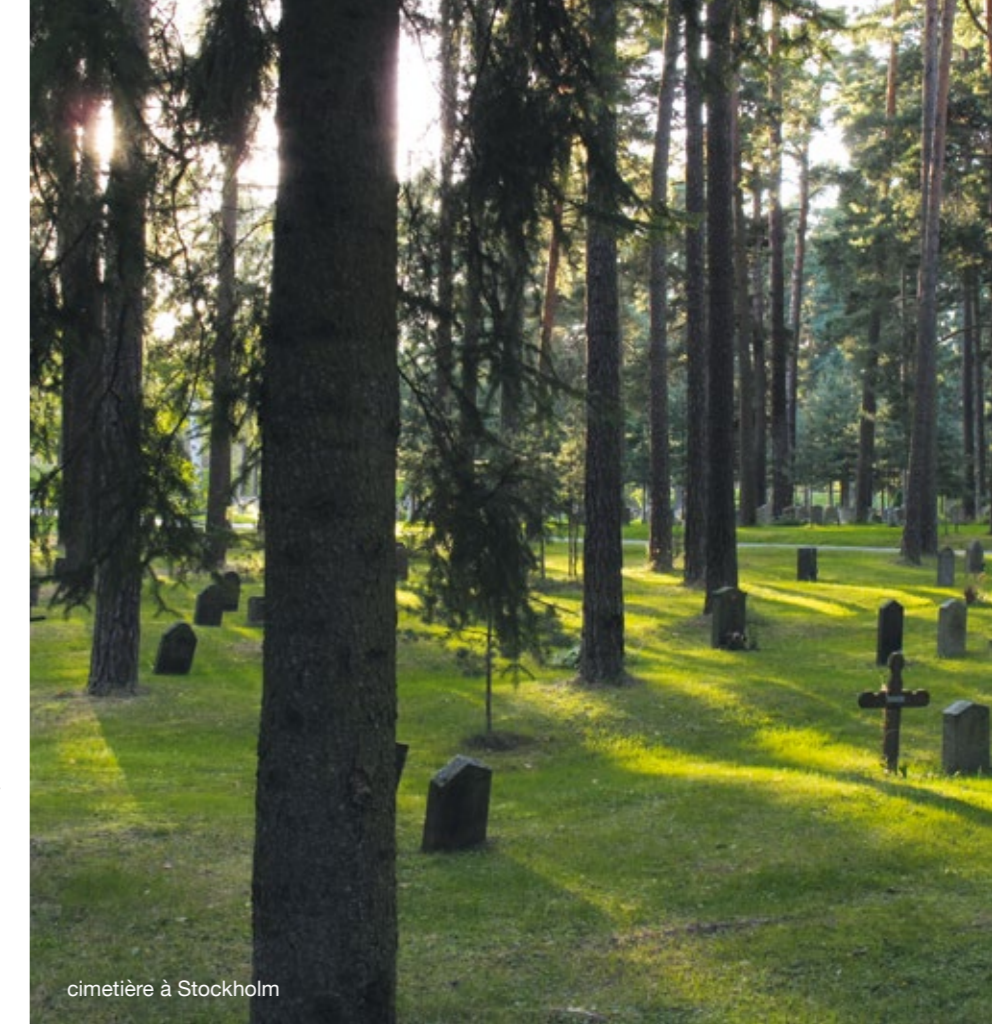
rue des écoles à Paris

les crues millénaires par rapport aux ponts...). Et paradoxalement toutes les tailles drastiques sont bien connues pour fragiliser les charpentes et rendre des arbres sains au départ réellement dangereux. De plus, on peut même parler dans certains cas de « maltraitance sociale » : tailler au carré des peupliers d'Italie et des tilleuls dans les espaces verts d'une cité HLM à l'architecture déjà démoralisante, c'est à mon avis participer, sans doute inconsciemment, mais le résultat est là, à une opération de formatage social : « dans votre cadre de vie tout est cadré y compris le vivant, hors du cadre point d'issue ». On voit bien ce que ça donne. Et quand la harceuse que je cite au début parle d'arbres (dans les beaux quartiers), elle pense peut-être tout simplement à des « vrais arbres naturels » par opposition aux résidus mutilés qui ornent sa cité et qu'elle ne sait même plus désigner comme des arbres.

Louis Dubreuil

paysagiste particulièrement amoureux des arbres et un peu en colère

Crédits photos © Louis Dubreuil



cimetière à Stockholm

nille qui mange tel bourgeon, l'oiseau qui casse la flèche ultime du tronc) a des répercussions sur l'ensemble, une sorte d'effet papillon à l'échelle de la ramure.

On a donc sous les yeux, et particulièrement en hiver pour les feuillus, une merveille d'architecture « naturelle » : la ramure nue qui montre toute la subtilité de sa structure qui est spécifique de chaque essence. On peut y lire le développement harmonieux mais aussi les accidents qui ponctuent la vie de chaque individu. Ce qui est alors fondamental et extrêmement enrichissant pour la ville qui est faite de volumes et de formes géométriques assez simples, elles aussi souvent répétitives, c'est à la fois le contrepoint et le contraste apporté par l'architecture « ramifiée » des arbres vis-à-vis de l'architecture « empilée » de la ville.

le hors d'échelle, la sauvagerie des arbres en ville

Poussée à son paroxysme la confrontation architecturale arborescente devient grandiose quand l'arbre en vieillissant devient une sorte de grand monstre qui gesticule ou fait la gueule devant une façade

régulière. L'apport de cette sauvagerie au cœur même des espaces policés et des architectures « civilisées » est essentiel dans le paysage urbain. Ces bons géants fantastiques laissent en général des souvenirs impérissables aux enfants et sont indissociables de l'imaginaire urbain. C'est pourquoi je pense qu'il est indispensable que les arbres aient une certaine échelle en ville, qu'ils aient un caractère raisonnablement démesuré, qu'ils soient à la fois protecteurs et un peu menaçants, qu'ils soient de bons géants bienfaiteurs avec un côté fantasque. Il faut donc ne pas reculer devant une démesure raisonnable dans les projets de plantation, en dépit de ce que peuvent craindre les pusillanimes frileux qui souvent administrent nos villes : si les arbres sont bien plantés et bien gérés, bien soignés, les risques sont assez faibles au regard des bienfaits de l'irruption en ville d'une nature hors norme et vivante (truisme : le vivant ne connaît pas de normes !).

pourquoi tant de haine,

Pour les raisons évoquées plus haut je considère comme totalement criminel et socialement répréhensible (n'ayons pas peur d'une certaine démesure de langage) la gestion « petit bras » des arbres urbains qui consiste à chercher à tout prix à contenir par des tailles répétitives les arbres dans des volumes trop petits par rapport à leur potentiel de développement (et à la place réellement disponible dans l'espace public d'une large avenue ou d'une place par exemple). On se prive du bonheur un peu frissonnant du hors d'échelle, on donne à voir pendant près de la moitié de l'année des armées de squelettes mutilés d'une tristesse à se pendre, alors que la vue d'une architecture végétale intacte et harmonieuse est aussi gratifiante qu'une floraison. Tous les prétextes sont bons, surtout celui de la sécurité. Dans 99% des cas les arbres étêtés ou mutilés de façon irrécupérable ne présenteraient aucun danger (hors tempêtes exceptionnelles, mais on ne peut pas raisonner à cette échelle pour tailler les arbres, c'est comme



marché à Paris

tout le monde coupe mais bien peu savent tailler



©Eric Desmazeau

Cour pratique de diagnostic avec les étudiants en licence pro GD3A (la présence de champignons n'entraîne pas obligatoirement l'abattage de l'arbre)

Cette sentence attribuée à Jean Baptiste de la Quintinie (« Directeur des jardins fruitiers et potagers de toutes les maisons royales » de Louis XIV) dans l'encyclopédie de Diderot (1765) nous révèle que le problème de formation des intervenants sur les arbres n'est pas nouveau.

confusion entre production et gestion

Au XVII^{ème} siècle et jusqu'aux années 1990, les formations des paysagistes, horticulteurs et pépiniéristes étaient confondues. Les arbres ne sont alors pris en compte que de manière très générale en particulier pour les tailles de formation. Les pratiques sont alors plus proches de celles que l'on utilise toujours en pépinière.

le virage des années 80

Au milieu des années 80, un petit groupe d'amoureux des arbres cherche à trouver des principes de taille et de gestion plus respectueux en s'appuyant sur les recherches récentes en particulier en matière d'architecture des arbres (Laboratoire de Francis Hallé à Montpellier) et de physiologie (équipe de Pierre Cruiziat à Clermont-Ferrand). C'est dans cette dynamique que vont naître un certain nombre de formations spécifiques aux arbres d'ornement. Le Certificat de Spécialisation «élagage et soins aux arbres» va conduire à des avancées considérables tant au niveau des techniques de déplacement dans l'arbre que des manières d'aborder la taille. A la fin des années 90, sous l'impulsion de Pierre Rainbault, l'ENGREF de Nancy va former des ingénieurs avec une spécialisation sur l'arbre urbain et des établissements vont proposer des formations qualifiantes de «Technicien de l'Arbre Urbain» (niveau IV) et «Gestionnaire de l'Arbre d'ornement» (niveau V). Pour permettre une mise à jour régulière des connaissances en fonction de l'évolution des techniques, des stages sont également proposés aux personnels des entreprises ou des collectivités.

et aujourd'hui ?

Depuis 2012, pour compléter l'offre de formation, une Licence professionnelle «Gestion Durable des Arbres en Aménagements paysagers (GD3A)» a été ouverte à Clermont-Ferrand conjointement entre l'Université Clermont Auvergne (UCA) et le Lycée Louis Pasteur de Marmilhat. Les enseignements y bénéficient en particulier des apports des équipes de l'Unité Mixte de Recherche (UCA/INRA) PIAF (Physique et Physiologie Intégratives de l'Arbre en environnement Fluctuant) basée sur le site de Crouel (Clermont-Ferrand) qui sont à la pointe des problématiques comme la biomécanique des arbres, élément indispensable pour assurer la sécurité, ou la gestion des îlots de chaleur urbains par les végétaux qui avec les évolutions conjointes de la densification de l'urbanisation et du climat deviennent des problèmes majeurs en matière d'urbanisme.

Eric Desmazeau



Terrasse à Montpellier

arbres et changements climatiques : quels enjeux pour la ville ?

Depuis le XVIII^{ème} siècle, les arbres sont considérés comme le meilleur moyen de limiter les excès de chaleur en ville pendant l'été. Aujourd'hui, les études montrant l'impact de la végétation sur les îlots de chaleur urbains se multiplient. Mais, la présence d'arbres en ville n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes en particulier financiers.

Au XIX^{ème} siècle, les théories hygiénistes ont conduit à l'élaboration de trames urbaines qui laissaient une large part aux arbres dont le rôle était de rendre l'air respirable, voire même, de limiter l'impact des chaleurs estivales sur la mortalité (S. Smith, 1899).

Pendant les Trente Glorieuses, l'objectif d'ouvrir la ville aux voitures nous fait oublier les principes ayant conduit à la mise en place des grandes avenues arborées. Le quartier Perrache à Lyon est sans doute un exemple des plus frappants. Comment un mail agréable, bordé d'immeubles cossus a été remplacé par le «point noir» routier le plus emblématique de France. Les pollutions tant sonores que chimiques rendant le lieu invivable.

Aujourd'hui, de manière consciente ou non, la demande sociale se tourne vers des valeurs écologiques. La végétation urbaine apparaît comme un support de vie fournissant un habitat pour les espèces animales (oiseaux, chauves-souris, écureuils,...). Les arbres sont alors des éléments emblématiques de l'amélioration du bien être humain. Il devient difficile d'abattre un arbre en ville, et, dans certains cas, cela peut devenir un enjeu électoral majeur.

Une évaluation des services écosystémiques des arbres, qui consiste à quantifier l'ensemble des bénéfices directs et indirects qu'ils peuvent rendre à la société devient indispensable. Les arbres

ont un impact sur la réduction de la pollution et de la température ce qui limite les coûts des services médicaux. Ils séquestrent du CO₂, ce qui, intégré dans les systèmes de calculs plus larges tel que la «taxe carbone» permet d'identifier des bénéfices économiques. On peut également constater que les prix de l'immobilier sont en partie corrélés à la présence d'espaces arborés à proximité. De même que l'attractivité d'une ville se mesure au niveau touristique avec les retombées liées à la fréquentation des terrasses de restaurants qui sont dans certaines circonstances liées à l'ombre engendrée par les arbres.

bilan économique

Le coût de la gestion des patrimoines d'arbres en ville constitue certainement un frein dans leur utilisation. L'«US Forest service» a mis au point, dans les années 1990 le modèle i-Tree Eco qui permet, en rentrant les données telles que la hauteur des arbres, le diamètre de leur tronc et de leur couronne, d'évaluer, en dollar la valeur des services qu'ils rendent en ville. Il a été ainsi établi, qu'un Dollar investi peut en rapporter un peu plus de six, à condition que la gestion soit réalisée correctement. Ce n'est plus alors le nombre d'arbres qui compte mais la surface couverte et donc l'ombre portée et la biomasse végétale produite.

Les arbres représentent une solution pour rendre la ville de demain vivable mais pour cela, ils doivent constituer un élément fondamental de la réflexion et non une variable d'ajustement à la fin des projets et leur gestion doit être confiée à des spécialistes, encore rares en France aujourd'hui.

Eric Desmazeau

Enseignant, Lycée Agricole Louis Pasteur (Marmilhat),
Initiateur de la formation Licence pro
«Gestion des Arbres et Arbustes en Aménagements paysagers».



label des villes et villages fleuris

accompagner les communes dans leur analyse de leur contexte pour faire la différence

De par ses compétences en matière d'architecture, de paysage et d'environnement, le CAUE du Puy-de-Dôme est devenu le partenaire du Conseil Départemental, du Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne et du Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour mener à bien cette mission, la développer et lui permettre d'évoluer.

La qualité de vie devient l'objectif prépondérant des communes qui s'engagent dans cette démarche de labellisation « Villes et Villages » Fleuris. Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique, sanitaire ou naturelle. Au fil des années, ce label est progressivement devenu un baromètre de la qualité de vie des communes. Les critères d'attribution, à l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers.

Elaborer un projet de fleurissement et d'embellissement pour un village ou une ville, c'est d'abord révéler son identité et ses paysages. Pour éviter la standardisation des aménagements d'espaces publics, le CAUE accompagne les communes inscrites au concours, en leur montrant qu'elles ont tout intérêt à s'appuyer sur leur histoire et leurs savoir-faire. Aménager avec le végétal, c'est prendre en compte toutes les échelles du paysage, toutes les formes végétales ainsi que l'ensemble des strates botaniques disponibles. La mise en place de la trame verte et bleue, la gestion différenciée des espaces verts, la réduction des pesticides, la gestion raisonnée de la ressource en eau, introduisent des changements profonds. Pour un grand nombre d'élus, de services techniques et de professionnels, ces enjeux sont devenus indissociables des projets de réaménagement des centres bourgs.

Un projet de fleurissement ne peut se suffire à lui-même. Il accompagne tout ce qui construit l'identité locale : les structures géographiques, paysagères et urbaines, les tracés villageois (ou urbains), l'agriculture, les continuités écologiques, les traditions jardinières,



l'histoire sociale locale... Pour qu'il soit réussi, le CAUE du Puy-de-Dôme guide les élus et techniciens des communes à concevoir le projet de fleurissement comme un projet d'aménagement global.

La culture de la différence passe par une connaissance approfondie du contexte territorial. Ce préalable est indispensable pour développer un projet de fleurissement qui évite la banalisation de l'espace public. Il faut s'appuyer sur une analyse multicritères pour faire ressortir les points forts, les points faibles et les potentialités du territoire étudié : définition des caractéristiques géographiques locales d'un point de vue physique et humain, identification des espaces naturels d'intérêt patrimonial, analyse des ambiances paysagères, reconnaissance de la palette végétale et de son état sanitaire, étude de l'histoire de la commune, des richesses patrimoniales bâties et de leurs caractéristiques architecturales ou morphologiques. Pour autant, il ne faut pas négliger la demande sociale, savoir écouter et comprendre les attentes des habitants, des touristes, des personnes à mobilité réduite et identifier les besoins en devenir. Le projet s'appuie ainsi sur un contexte global et peut orienter les documents d'urbanisme, définir des axes pour l'aménagement futur du territoire, prévoir la sensibilisation du public aux nouvelles pratiques et aux nouveaux enjeux. Pour aider les communes à développer ce type de démarche, le CAUE accompagne tout au long de l'année avec le Conseil Départemental, les communes inscrites au concours.

SD



©SD

les communes visitées et conseillées en 2016 :

- > Département du Puy-de-Dôme :
Aubière / Aulnat / Lempdes / Cébazat / Blanzat / Sayat / Riom / Volvic / Chappes / Entraigues / Gerzat / La Roche Blanche / Perignat-les-Sarlièves / St-Saturnin / La Sauvetat / Tauves / Orcival / Orcines / Chantat-la-Mouteyre
- > Département de l'Allier :
Bellerive sur Allier / Chatelus / Montaigt le Blin / St-Pourcain sur Sioule / Bourbon l'Archambault / Moulins / Chapeau / Dompierre-sur-Besbre
- > Département de l'Ain :
Montluel / Balan / St-Maurice de Gourdans / Chatenay / Priay / Hotonnes / St-Genis Pouilly / Divonne-les-Bains / Oyonnax / Dardilly
- > Département du Nord :
Gravelines
- > Département du Pas de Calais :
Montreuil-sur-Mer / St-Josse-sur-Mer
- > Département de la Seine Maritime :
Montville
- > Département de l'Oise :
Beauvais

Le CAUE du Puy-de-Dôme accompagne chaque année une tournée de jury national organisée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, des tournées de jury régional organisées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le CAUE 63 participe également au jury départemental qui a lieu tous les ans fin août / début septembre. Ces jurys sont composés de personnalités qualifiées dans le domaine du paysage, de l'horticulture, de l'aménagement d'espaces verts, du tourisme et d'élus que nous souhaitons sensibiliser à cette action d'embellissement.



des aménagements touristiques vertueux en milieu rural ?



Vélocamping de Beffes (18), Éric Arsenault, architecte
Rémy Chassagne, paysagiste

Une recherche de redynamisation des secteurs ruraux qui s'appuierait sur le développement du tourisme rural

Le tourisme est un secteur clé de l'économie de la France. Sous sa forme rurale, il a représenté en 2016, près d'un tiers de la fréquentation touristique française.

Parallèlement, la désertification des zones rurales engendre la mise en place de maints dispositifs visant à redynamiser les bourgs. Quelles que soient les démarches, l'enjeu majeur de la plupart des actions développées est bien de révéler un cadre de vie attractif. S'appuyant sur ces deux constats, certaines communes rurales ont vu en la valorisation touristique, une formidable opportunité d'agir en faveur du développement de leur territoire.

La prise de conscience de la valeur du patrimoine naturel et rural

Dès lors, deux questions se posent :

Quels sont les atouts qui rendent un secteur rural plus attractif ou plus agréable à vivre qu'un secteur urbain ? Si l'éloignement des commerces ou le mode d'habitat nuisent à l'attractivité générale des bourgs, la campagne bénéficie incontestablement d'une image po-

sitive induite par : un milieu naturel riche, la diversité des paysages, un patrimoine bâti et culturel historique ou simplement la quiétude de son environnement.

Quelles sont les exigences de cette potentielle clientèle touristique ? La quête de dépaysement, la recherche d'authenticité, une tendance au recentrage sur de vraies valeurs, un retour aux sources, mais aussi la recherche d'originalité et de loisirs en lien avec la nature, reviennent comme un leitmotiv. Associé à une forte prise de conscience de la fragilité des écosystèmes, ce tourisme prétend à la découverte du patrimoine naturel dans un cadre respectueux et durable.

Un ensemble de problématiques complexes lié aux particularités du site

Quand le choix d'aménager un espace de loisirs touristiques est acté, les problématiques se déclinent ainsi :

- > Faut-il privilégier un type de clientèle plutôt qu'un autre ? Comment accueillir de nouveaux visiteurs tout en conservant l'usage privilégié de la population locale ?
- > En fonction des atouts du site, quel fil conducteur ou quelle thématique développer ? ou dans certains cas, comment compléter une offre déjà existante et susciter de nouveaux usages tout en se différenciant des produits touristiques communs ?
- > Comment préserver un patrimoine naturel tout en l'aménageant suffisamment pour devenir attractif ?
- > Comment intégrer de nouvelles constructions innovantes, respectueuses de la nature, dans un milieu préservé ? Comment traiter la cohérence avec un patrimoine bâti existant ? Sans compter les questionnements plus pragmatiques liés à la recherche d'équilibre budgétaire, aux retombées économiques ou encore à la mise en accessibilité des équipements.

Les enjeux paysagers forts

La prise en compte du contexte et des caractéristiques propres du site est primordiale pour définir les choix d'aménagement. Le respect du paysage reste un gage d'intégration : cela passe par la préservation des silhouettes, le respect des courbes de niveaux, la conservation des arbres et des bosquets significatifs, etc... Certaines communes, plus avantagées encore par les spécificités

de leur patrimoine naturel, bénéficient par exemple de l'attractivité de l'eau. Quelle qu'en soit la forme (lac, étang, rivière), il s'agit alors de maintenir la ripisylve et de respecter la qualité hydraulique, tout en jouant avec l'imaginaire que suscite l'eau ou l'utilisation ludique qu'il peut en être faite.

Une architecture contemporaine ou innovante qui utilise des matériaux locaux

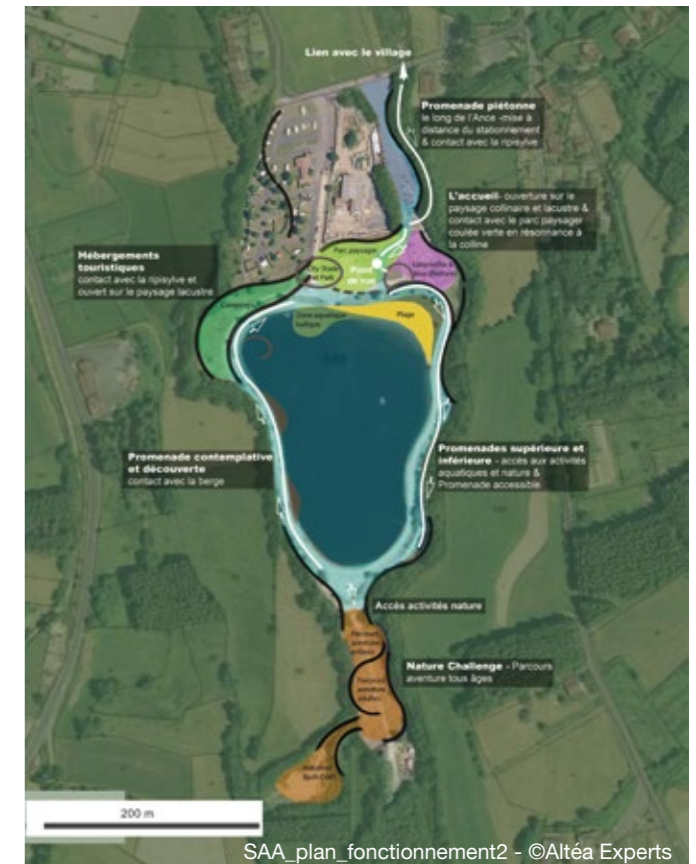
Si la valorisation du patrimoine bâti local reste un enjeu majeur, la ré-

alisation de nouvelles structures doit répondre à la fois au respect de l'architecture locale tout en prenant en compte l'engouement pour des produits touristiques hors du commun. Un équilibre doit être trouvé entre nouveautés, activités à la mode et respect du patrimoine bâti et environnemental. L'utilisation d'une des caractéristiques architecturales régionales, ou l'emploi de matériaux locaux, facilitent cette recherche de complémentarité harmonieuse.

exemple du plan d'eau Saint-Anthème

Saint-Anthème, commune d'environ 750 habitants, intégrée à la communauté de communes de la Vallée de l'Ance (10 communes, 3100 habitants) jusqu'en 2016 puis celle d'Ambert Livradois Forez depuis le 1^{er} janvier 2017. Aujourd'hui point central géographique de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes, jouit d'un environnement privilégié en termes de loisirs de pleine nature. Territoire de moyenne montagne, la commune englobe la station de Prabouré pourvue d'animations hivernales et estivales (ski alpin et nordique, trottinettes électriques, tyroliennes, rando ferrata, etc...), et bénéficie également des nombreuses activités de pleine nature de l'ensemble du territoire d'Ambert-Crêtes du Forez (labélisé « Station de Pleine Nature » en 2014 et « Pôle de Pleine Nature Massif Central » en 2015).

Or, Saint-Anthème possède également un plan d'eau relativement fréquenté d'environ 3 ha, aux eaux de qualité, qui souffre d'un équipement vieillissant voire obsolète. L'environnement minéral de cette petite base de loisirs créée en 1990, dénote dans ces paysages de la vallée de l'Ance. À proximité du centre bourg, il n'existe pourtant aucun aménagement qui relie le site avec le village très ancien et riche d'un patrimoine historique (depuis le IX^{ème} siècle). Face à ce constat, et pour compléter l'offre touristique estivale et de mi-saison, la communauté de communes de la Vallée de l'Ance* a lancé une étude de faisabilité technique, économique et environnementale afin de construire un véritable projet attractif et durable pour le plan d'eau et plus largement pour la base de loisirs. Dès le départ, la CCVA a souhaité fixer un niveau d'exigence lui permettant de prétendre aux labels « Pavillon Bleu* » et « Tourisme et



Handicap ». À cet effet, elle s'est entourée de professionnels pour l'assister et valoriser la démarche. Ainsi, élus et techniciens communaux, conseils régional et départemental, CRDTA (Comité Régional du Tourisme d'Auvergne), Syndicat Mixte d'activités de pleine nature des Crêtes du Forez, PNR du Livradois-Forez et CAUE du Puy-de-Dôme se sont réunis pour retenir puis accompagner l'équipe pluridisciplinaire à qui l'étude a été confiée : Altéa-experts* (mandataire) et Éco Stratégie. Ce groupement associe des compétences d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes et de spécialistes en environnement et en stratégie touristique. Le diagnostic, auquel ont été associés les partenaires, la population et les utilisateurs, a rapidement révélé les dysfonctionnements et les incohérences du site, notamment en termes de paysage. Cette phase d'analyse a permis de définir des enjeux. Sur cette base, et parfois loin des actions qui avaient pu être envisagées au démarrage de la réflexion, un consensus d'éléments « socle du projet » a été trouvé :

- > Améliorer les aspects paysagers sur l'ensemble en fonction des saisons, en limitant l'impact du camping, et en améliorant l'image de l'accès.
- > Préserver les rives du plan d'eau (aucune modification sensible de

- la forme) et les corridors écologiques des cours d'eau de l'Ance et de la Dolore de part et d'autre du site.
- > Requalifier le snack (démolition proposée) et les cabines de déshabillage pour une reconstruction ou restructuration plus respectueuse du paysage, du site et de l'architecture locale.
- > Créer un lien avec le village et améliorer la signalétique d'accompagnement.
- > Reprendre l'organisation du camping et le compléter avec des habitations légères de loisirs qualitatives.
- > Maintenir et rendre accessible aux personnes à mobilité réduite tous les itinéraires de promenades
- > Eliminer certains équipements obsolètes, en requalifier d'autres, et installer de nouvelles activités.

La difficulté a davantage consisté à déterminer un positionnement attractif et un fil conducteur thématique des différents aménagements. Ces derniers devaient allier l'effet surprenant et novateur des équipements avec la volonté de préserver le caractère naturel du site. S'ajoutait à cela, la nécessité d'une gestion simple et économe des activités mises à disposition du public. L'étude a abouti à un concept de valorisation autour du principe « aventure-nature »

exemple d'un parti-pris différent pour la valorisation du plan d'eau de Pouligny Notre-Dame (Indre).



Pouligny-Notre-Dame - architecte : Ludovic Blaunier

commune gère l'ensemble de la base de loisirs en régie directe et les retombées économiques sont loin d'être négligeables puisque le bilan est largement au dessus des attentes en terme de fréquentation (en nombre d'utilisateurs et en durée d'ouverture). L'activité a permis de concrétiser des emplois d'animateurs sportifs (un à l'année et deux saisonniers), mais aussi deux emplois avenir pour l'entretien et la billetterie, et un saisonnier pour la buvette, sans compter le travail administratif pour la régie. Mme Lamy, maire de Pouligny-Notre-Dame, témoigne :

« La base de loisirs est une très grande réussite pour la commune tant au niveau financier qu'en termes de cadre de vie : Si les activités nécessitant du matériel sont payantes, l'accès à la base et au plan d'eau est gratuite. Ainsi chacun, petits et grands, y trouve sa distraction. Le site est devenu un lieu de rencontres dynamiques et inter-générationnel ».

www.pouligny-notre-dame.fr

À Pouligny-Notre-Dame, commune d'environ 700 habitants, située en plein centre de la France, dans le département de l'Indre, les élus ont choisi une autre stratégie pour valoriser leur plan d'eau d'une surface quasi similaire à celui de Saint-Anthème et dont les équipements étaient devenus vétustes. L'aménagement de la base de loisirs a été axé autour d'une activité phare plutôt qu'à partir d'un principe (paysager et thématique) décliné par éléments comme c'est

le cas à St-Anthème). Il s'agit ici d'un système innovant : le Télési nautique, qui permet la traction de 7 skieurs, surfers ou wakeboarders, sur un câble circulaire installé sur la périphérie du plan d'eau. L'installation demeure écologique et ne génère pas de nuisance sonore grâce à l'énergie électrique utilisée. Elle est accompagnée par un bâtiment d'accueil qualitatif utilisant le matériau bois, et agrémentée par des aménagements paysagers sobres. Elle reste néanmoins visible dans le paysage verdoyant. La



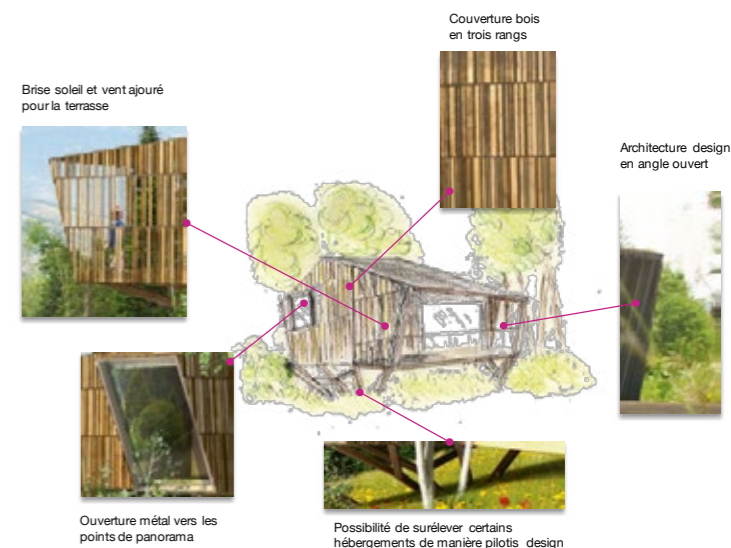
Plan d'eau - ©Altéa Experts

décliné sous plusieurs formes sur l'ensemble du site :

- > Labyrinthe avec énigmes et épreuves pour les enfants,
- > Parcours d'aventure aquatique dans le plan d'eau utilisant bois et cordes,
- > Parcours d'aventures et/ou d'épreuves pour enfants, adolescents et adultes,
- > Zone d'initiation au Bushcraft*,

L'ensemble des aventures nature évite l'apport d'équipements nécessaires à la progression en hauteur. Une doctrine paysagère forte, mais sobre, applicable aux mobiliers urbains et ludiques, aux rives du plan d'eau et aux futures constructions a été définie selon les principes suivants :

- I Une organisation spatiale de l'ensemble de la base de loisirs, autour de formes courbes structurelles, reflets et continuités du paysage environnant,
- I Des aménagements paysagers axés sur l'utilisation d'une palette végétale indigène orientée sur les 4 saisons,
- I Des éléments d'équipement et de mobilier récréatif liés à la typologie architecturale et à la déclinaison dans tous les compartiments de la thématique « Aventure / Nature »,
- I La déclinaison cohérente, sobre et concordante des diverses gammes de mobilier : équipements, signalétique et éclairage,
- I La progression évolutive de l'aspect du « domestique au sauvage », dans le sens Nord / Sud,
- I La composition mêlant la verticale épurée des équipements aux formes courbes des espaces.



Schémas © Altea Experts - Espace Gaias architectes

Le cas de Saint-Anthème illustre toute la difficulté d'allier un projet touristique attrayant et économiquement viable avec les problématiques liées à la préservation d'un environnement rural particulièrement sensible et qualitatif. Le projet de Saint-Anthème s'appuie définitivement sur une thématique et une doctrine paysagère vertueuses, qui alimentent en continu les réflexions engagées aujourd'hui pour le choix d'un modèle économique et de la gestion future du site.

DoD

* Le Pavillon Bleu est un label créé en 1985 pour valoriser les communes qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable. Il véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale tendant à un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses. Les critères d'obtention sont basés sur l'éducation à l'environnement, la gestion des déchets, la gestion de l'eau (notamment qualité des eaux de baignade) et l'environnement général.

* Le groupe Altéa experts basé en Savoie, est représenté par André Gandolo, directeur, docteur en science de l'environnement et spécialisé en marketing et tourisme, et Gilles Martinod architecte-paysagiste.

* Le Bushcraft évoque la notion de savoir-faire en pleine nature. Il s'agit d'acquiescer des compétences pratiques n'utilisant que des éléments empruntés à l'environnement pour « survivre » ou prospérer dans la nature.

la bascule

instrument de promotion d'un territoire

La salle des fêtes et de spectacle intercommunale et communale de Tauves a intégré l'ancienne salle des fêtes pour devenir un instrument de développement culturel et de promotion d'une communauté de communes rurale. Le positionnement de La Bascule, au cœur de Tauves sur l'ancien foirail n'est pas anodin car il est représentatif d'une volonté tenace de faire émerger ce projet et de faire vivre cette opération.

Si les élus ont choisi de « partir » d'un bâtiment existant, ils ont aussi construit avec les hommes et les femmes en s'appuyant sur un tissu associatif de qualité dont une des têtes de pont est l'association « Les Laquais » régionalement reconnue.

François Marion, Président de Sancy Artense communauté se rappelle que les premières discussions de ce projet intercommunal ont eu lieu en 2008. Après l'élection de Christophe Serre à la mairie de Tauves, l'opération s'est accélérée, si l'on peut dire, l'inauguration a eu lieu les 12 et 13 mars 2016. Huit années d'efforts opiniâtres ont permis à cet investissement de voir le jour, et d'espérer que cet instrument atteigne tous les objectifs que la collectivité lui a assignés.

L'étude de faisabilité technique et culturelle du collectif d'experts « culture partagée » a permis de montrer la possibilité de création d'une salle de spectacle à Tauves en démontrant que l'outil pouvait vivre. A la suite du rendu de cette étude, les élus ont pris leur bâton de pèlerin pour visiter des salles similaires, ce qui a rapidement permis de dimensionner la capacité de la salle à 150 places.

Le processus qui a suivi est plus conventionnel : programme spatial, concours d'architecture, etc. L'ambition du projet était de faire deux salles, une à vocation de salle plutôt festive, polyvalente et une autre à vocation plus culturelle destinée aux spectacles de théâtre, danse, concert. Les développements du projet architectural et les estimations ont vite démontré que la collectivité ne pouvait assumer un investissement d'une telle ampleur. Aussi, les élus et les techniciens ont recadré le programme pour ne faire qu'une salle de spectacle, mais en incluant une grande polyvalence rendue possible par le traitement d'un espace scénique plat et d'une tribune de sièges rétractables permettant de dégager une aire de dimensions suffisantes. Cette adaptation du programme a permis de réduire l'investissement cofinancé par Sancy Artense Communauté et la commune de Tauves et donc de permettre l'engagement des travaux.



L'entrée sur la place du Foirail

© JR



Vue depuis la scène

© JR



Vue depuis les gradins mobiles

© JR

Yann Peytavin

architecte de l'opération



© Yann Peytavin



Yann Peytavin, lauréat du concours nous parle de cette salle de spectacle. La réutilisation de l'ancienne salle de spectacle doit s'imposer comme un élément structurant, et affirmant avec force sa vocation culturelle et festive au cœur de Tauves.

Un de nos objectifs a été de proposer un outil performant adapté aux attentes des utilisateurs, s'offrant comme lieu d'échange, de communication, de convivialité et de proximité, ouvert à tous et pour chacun.

Le volume existant de la salle des fêtes à restructurer, conditionne l'échelle du projet et le mode d'extension à réaliser. Néanmoins le traitement architectural retenu ici, s'inscrit dans une démarche contemporaine s'appuyant sur la sobriété des formes et matériaux, s'affranchissant de l'ancien pour mieux le révéler.

Après les travaux de démolition du hangar et de l'actuelle salle des jeunes, le projet s'articule :

> Aménagement de la salle de spectacle dans l'existant au Nord Est
Le volume général de la salle des fêtes est traité par une couverture à deux pentes en bacs acier multi-peaux étanchés à haute performance acoustique. Ce volume forme auvent au-dessus des parties consacrées aux espaces loges, cintres et autres services.

> Aménagement de l'espace d'accueil devant l'existant.
Il s'agit de la clef de voûte du projet architectural. L'espace d'accueil existant est totalement reconsidéré, il est abrité par une extension linéaire sur sa partie avant, côté place du Foirail. Il se développe sur le mode d'une large coursive vitrée structurant le premier plan de la composition architecturale, côté foirail. Elle met en scène l'entrée principale sous un généreux parvis couvert au droit de la salle restructurée. Cette coursive est conçue en structure métallique, couverte d'une toiture terrasse. Elle est traitée entièrement vitrée derrière sa résille de brise-soleil en bois, révélant avec force l'intériorité de l'activité sociale et culturelle à l'intérieur avec ses espaces d'accueil et de convivialité.

> Aménagement des espaces de service et locaux annexes en limite de propriété côté Est. Il s'agit ici des espaces servants, qui viennent s'implanter longitudinalement en extension sur la partie arrière du site côté Est. Cette zone est ainsi desservie au nord par l'accès de service formant accès-décors et entrée de service. Ces bâtiments sont conçus en maçonnerie enduite et couverts en toiture terrasse. Ils s'organisent principalement en rez-de-chaussée et partiellement en R+1 pour l'aménagement du local de centrale d'air sur la partie Nord Est

Yann Peytavin

Réaliser un bâtiment est une étape importante mais non suffisante. Les élus du plateau de l'Artense l'ont bien compris et ne se sont pas arrêtés à cette réalisation. Ils ont devancé la mise en service de la salle par l'engagement de Pierre André Carrère qui avait déjà œuvré dans une salle similaire. Cette expérience lui a permis de faire prendre en compte aux élus un certain nombre de propositions permettant d'anticiper l'utilisation ultérieure de l'équipement. Plusieurs adaptations ont été faites et en particulier, la création d'un local destiné à stocker (donc à sécuriser) certains équipements tels que des projecteurs, des câblages, etc.

Polyvalence optimisée

La conception même de cette salle avec une configuration en salle polyvalente, une en salle de spectacle associée à une géométrie variable des tribunes rendent La Bascule performante pour les utilisations projetées et autorise à développer une activité de salle de séminaires avec les autres salles de réunion dont elle dispose. Ceci a été vérifié depuis 6 mois où 11000 personnes ont été accueillies pour des activités aussi diverses que : les représentations des « Laquais », les concours de belote, le spectacle de Noël des enfants des écoles de Tauves, des spectacle et de la formation de danse aussi bien que de musique (Mille sources et Dordogne, le CNIMA de Saint-Sauves (Centre National et International de Musique et d'Accordéon), etc...

JR



instrument du développement culturel



« **V**oilà maintenant 6 ans que la saison culturelle ArtenScène rythme la vie des habitants de Sancy Artense. Au fil des saisons, la programmation s'est étoffée en gardant toujours pour objectif l'accueil d'artistes et d'œuvres de qualité, tout en garantissant leur accès au plus grand nombre grâce à une politique tarifaire attractive.

Depuis début 2016, la salle de spectacle intercommunale La Bascule, située à Tauves, nous offre la possibilité d'accueillir des compagnies et spectacles de plus grande envergure.

Équipement structurant de notre territoire et de notre politique de développement culturel, La Bascule est aussi un véritable écrin pour le spectacle vivant et un pari audacieux pour un territoire de montagne comme le nôtre.

Cette édition d'ArtenScène marque également le début d'une nouvelle résidence triennale soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes : celle de la compagnie clermontoise Soon. Les trois années à venir feront donc la part belle à la danse, à la musique et à l'improvisation chère à Mélisa Noël, chorégraphe et interprète de la compagnie.

Comme toujours en Sancy Artense, le jeune public est mis sur le devant de la scène et la moitié des spectacles de cette saison lui est dédiée. C'est pour ce public que le Pays du Grand Sancy accueille cette année en résidence la Cie Entre eux deux rives à l'occasion de la création d'un nouveau spectacle. Ces résidences sont la possibilité pour un territoire de découvrir le processus de création d'une compagnie et de glisser un œil en coulisses, au plus près du travail des artistes. Elles sont aussi des instants de partage et de rencontre, garants d'un lien social et d'une ouverture aux autres qui ont plus que jamais leur importance... »

François Marion, président de Sancy Artense Communauté
Christophe Serre, vice-président en charge de la Culture
www.sancy-artense.com/-saison-culturelle

expertise de l'usager au cœur du projet

Réaliser un nouvel équipement, aménager un espace public, définir une stratégie d'urbanisme,... Tous ces projets issus de politique publique comportent un point commun : ils accueillent des usagers. Ces derniers composent la maîtrise d'usage. Elle correspond au troisième corps qui intervient aux côtés de la maîtrise d'ouvrage, la collectivité dans de nombreux cas, et la maîtrise d'œuvre qui conçoit et organise la réalisation. Les usagers, eux, utilisent. Ils sont amenés à prendre part au projet une fois celui-ci réalisé, et parfois la réalité ne correspond ni à leurs attentes ni à leurs besoins. Intégrer la maîtrise d'usage en amont met à profit l'expertise des usagers futurs dans le but d'aboutir au projet le plus approprié.

des expérimentations

Dans le cadre de son partenariat avec l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT), le CAUE du Puy-de-Dôme a accompagné en 2016 une équipe de quatre étudiants de MASTER 2 Stratégies d'aménagement des villes petites et moyennes et Dynamique territoriale et aménagement rural. Il s'agissait de déterminer en quoi la participation améliore la qualité d'un projet d'architecture ou d'urbanisme et comment le CAUE peut accompagner l'intégration des démarches participatives.

Deux communes ont travaillé en collaboration avec le CAUE afin d'offrir aux étudiants un cadre d'expérimentation en conditions

réelles : Courpière et Saint-Flour l'Etang. Les deux cas présentaient des similitudes : un projet d'aménagement d'espace public, une volonté communale d'intégrer les usagers et une volonté de réaliser rapidement les travaux. Toutefois, les méthodes présentaient des différences intéressantes pour cette recherche-action :

- > pour l'une, le projet n'en était qu'à ses prémises, la volonté communale était de requalifier un espace public délaissé et en partie privatisé,
- > pour l'autre, il s'agissait d'intégrer la participation en parallèle d'un programme d'aménagement mené par un maître d'œuvre.

communiquer

Pour des animateurs de démarches participatives, la première pierre à poser est celle de se faire identifier par la population. Dans le paysage global des institutions publiques, et d'autant plus en contexte urbain, la communication sur la démarche doit être large et adaptée au territoire. Les ressources locales sont nombreuses : marché de pays, sortie d'école, fête locale, bulletin municipal... Il s'agit de faire événement dans le quotidien.

La permanence architecturale sur le territoire n'a pu être expérimentée lors du travail avec l'IADT, alors même qu'elle engendre un impact fort sur la visibilité et l'accessibilité de la démarche.

La première étape du changement : quelque chose se passe.

recueillir, confronter, concerter

Cette étape de récolte consiste à connaître les usages actuels et faire émerger les attentes des usagers. Des ateliers publics ont permis aux étudiants de se placer en médiateur entre les usagers, le lieu de projet et les premières intentions de la collectivité. Préférant la proximité à l'habituelle réunion publique aux allures de salle de classe, le choix s'est porté sur un accueil chaleureux. Sur site, au cœur des questionnements, les étudiants ont reçus les habitants et leurs ont demandé de référencer sur base d'une banque d'image les usages actuels et souhaités autour d'un plan.

La mise en commun de l'ensemble des usages effectifs et souhaités participe à la construction de l'intérêt collectif. L'animateur joue soit son rôle d'agitateur en cas de consensus trop policé ou de modérateur lors de conflits. La discussion de café plutôt que le cours magistral d'expert.

Support de communication à Courpière



Fabrication Collective de banc public à Sauxillanges

projeter

Passer d'une liste d'idées, d'envies et de besoins à une organisation spatiale nécessite un savoir-faire. La médiation est alors primordiale pour rendre accessible les outils de spatialisation habituels comme les plans ou coupes. L'enjeu est également de faire de ces outils des supports de co-conception, où la maîtrise d'usage peut s'exprimer. La somme des idées se confronte alors aux multiples dimensions que revêt un aménagement. Il y a dans cette démarche une dimension pédagogique forte où le concepteur partage ses outils experts et permet alors au citoyen de se rendre acteur de cette phase.

L'approche sociologique classique par entretiens individuels semi-directifs a permis dans un des deux cas de convoquer des usagers « invités », autrement dit sélectionnés et représentatifs. Le plan étant déjà établi dans ce cas, l'animateur devait amener l'usager à expérimenter le projet sur plan. L'usage de courts métrages sur maquette a permis dans un second temps de susciter du débat collectif devant des scénarios qui n'avaient pas été anticipés par les usagers ou les concepteurs.

Expérimenter l'espace directement sur le site permet de rendre appréhendable par tous des notions d'espaces et de volume. Les étudiants ont invité les habitants à

placer et déplacer différents objets, dont les précieuses places de stationnement : la conciliation des usages a pu être appréhendée in situ. L'expérimentation ici très temporaire, peut prendre dans certains cas un aspect plus durable : du banc public au placement libre à la fabrication collective d'une placette. Nous sommes experts de nos besoins

positionner le curseur

La réussite d'une telle démarche dépend avant tout de son origine et de ses intentions. Le CAUE intervient en amont des projets, aux côtés des élus d'une collectivité lorsque l'idée émerge. Le résultat du travail de l'IADT a été de prototyper un outil d'animation évolutif qui aide les collectivités à définir leur stratégie de participation autour de plusieurs questions essentielles :

- Quelle motivation à intégrer les usagers dans les démarches participatives ? Quels publics sont concernés ? Quel niveau d'investissement ? Quels éléments sont discutables, lesquels ne le sont pas ? Quelle est la temporalité du projet ? Quelles méthodes sont définies pour la prise de décision ?

TR



Prototype d'outil d'aide à la décision conçu par le CAUE et les étudiants de l'IADT.



les petites cités de caractère

Dans le département du Puy-de-Dôme, et depuis deux années, s'est constituée, l'association Départementale des « Petites Cités de Caractère ». C'est un concept national qui est né au milieu des années soixante-dix et qui permet de promouvoir et de valoriser des petites villes qui se sont développées autour de leur patrimoine.

Cette association s'adresse aux communes patrimoniales, atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population et urbaines par leur histoire et la qualité de leur patrimoine bâti, naturel ou paysager. Ces ensembles ruraux et urbains constituent une offre patrimoniale conséquente et souvent très diversifiée. La vocation de l'association étant de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, comme levier de développement du territoire.

Ainsi, la mise en place du réseau baptisé, les Petites Cités de Caractère se propose d'accompagner les élus qui souhaitent concilier le développement et la construction de l'avenir de la commune en tenant compte de l'histoire et du patrimoine. Dans le respect de la charte de qualité nationale à laquelle elle se réfère, la labellisation, Petites Cités de Caractère, est avant tout un processus d'accompagnement.

Dans les différentes étapes à la labellisation, il y a la constitution d'un dossier qu'il convient de soumettre à la commission départementale d'homologation. Cette commission consiste en une consultation, autour du projet patrimonial initié par la commune. Alors, un tour de table se met en place, à l'occasion duquel se rencontrent l'ensemble des acteurs du patrimoine et de l'aménagement du territoire (Udap, Drac, Caue, Conseil Régional, Conseil Départemental, Acteurs de la culture, Acteurs du tourisme...).

Ainsi, le CAUE du Puy-De-Dôme, soutient et accompagne la démarche des collectivités et vient de contribuer en Septembre dernier, à l'homologation de la commune d'Artonne, situé dans le Nord Limagne. Dès lors, la commune s'engage à disposer d'un programme pluriannuel de travaux et d'améliorations permettant la valorisation et la sauvegarde du patrimoine bâti. Ainsi, pour améliorer leur rayonnement, les Petites Cités de Caractère, mettent en avant leurs spécificités. Elles valorisent des formes alternatives et personnalisées d'accueil, tout en contribuant à la dynamique du réseau. L'appellation Petites Cités de Caractère devenant une « labellisation » synonyme d'attractivité territoriale et de dynamisme. A l'image de la Commune d'Artonne, toutes les collectivités qui prétendent à cette appellation, se donnent pour mission de comprendre, de préserver, de mettre en valeur, d'animer et de promouvoir le patrimoine, auprès des habitants et des autres visiteurs. L'objectif premier des collectivités étant par le patrimoine, de contribuer au développement économique de leur territoire.

PR

patrimoine public

comment les collectivités anticipent-elles la gestion de leur parc immobilier ?

© PHR



Atravers l'action d'accompagnement que nous menons au quotidien sur le territoire, aux côtés des municipalités, nous constatons sans cesse, l'importante progression des biens et bâtiments publics. Il n'est pas toujours très simple pour une équipe municipale de connaître parfaitement la quantité de biens et d'immeubles que possède sa commune, l'état de conservation et les dépenses et charges qu'ils peuvent engendrer. Toutefois, un sentiment perdure, il y a comme une fâcheuse tendance à accumuler ces bâtiments sans véritablement mesurer l'impact financier de ce choix. Ajoutons à cela, les contraintes règlementaires qui souvent imposent la mise aux normes des bâtiments... et la gestion des constructions publiques devient un véritable casse-tête pour les collectivités et les maîtrises d'œuvre, à qui l'on confie cette mission.

Dans le cadre de la mise en place d'un programme de réhabilitation, le croisement des exigences en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'obligation d'atteindre un niveau de performance énergétique et thermique, la présence d'amiante dans la construction existante, sont autant de facteurs qui contraignent la faisabilité du projet. Ces contraintes risquent même de compromettre totalement le programme.

Pour les petites communes, il est encore plus difficile, de faire aboutir ce genre de projet, parce que cela demande du temps et beaucoup d'argent. Ainsi, entretenir ou mettre aux normes les constructions publiques d'une collectivité, présente un coût important, en maintenance, en entretien, en assurance et en responsabilité... Au-delà, de l'importance du parc immobilier, nous constatons également, que la gestion du patrimoine, s'organise selon le cloisonnement des différents services de la collectivité. Certains bâtiments seront dédiés aux sports, d'autres à la culture et d'autres à l'urbanisme... Chacun s'occupant respectivement des locaux nécessaires à leurs domaines de prédilection.

Face à ce constat, il devient nécessaire de mettre en place une ges-

tion active et rationnelle du patrimoine public. Si le développement des territoires reste un enjeu essentiel, il faut composer dans une situation où l'équilibre financier public est de plus en plus menacé. Les collectivités locales s'interrogent sur les moyens dont elles disposent pour continuer à moderniser, à animer et à construire des projets avec des moyens financiers réduits. Elles se focalisent sur les réductions de dépenses, mais elles doivent également trouver de nouvelles ressources.

Certaines collectivités commencent à rassembler dans un service unique toutes les compétences nécessaires à la gestion du patrimoine public. Dans un premier temps, il s'agit de dresser un inventaire de tous les biens immobiliers de la collectivité. Cet inventaire doit donner des informations précises sur la nature des constructions, la date de réalisation, le mode d'acquisition, la surface développée en mètres carré, l'état de son occupation, le coût d'entretien... Il est même très utile de connaître le régime juridique des constructions (savoir si le bâtiment est classé, s'il permet de recevoir du public, si c'est une propriété totale ou partielle, s'il existe un bail commercial, ...). Cet inventaire doit également permettre d'appréhender des besoins, des opportunités, ou démontrer le potentiel d'une construction, la nécessité ou non de la conserver. Dans le cas, des plus petites communes, et dans le cadre des transferts de compétences, l'inventaire pourrait peut-être s'opérer au niveau de l'intercommunalité, tout en gardant un avis objectif sur la valeur des biens en fonction de la réalité du marché. Prenons le cas de la vente d'un immeuble, il faut préalablement s'assurer que le bien fait partie du domaine privé de la personne publique. Dans ce cas, rien n'empêche une collectivité de vendre son bien, sur la base de l'estimation de France Domaine, dont la consultation reste obligatoire avant toute cession. Cessions massives ou sélectives, location ou achat des locaux plus appropriés aux nouveaux besoins, de nombreuses collectivités s'interrogent et mettent en place une gestion active de leur patrimoine public et commencent pour initier de nouveaux projets à se lancer dans cette stratégie spéculative.

PR

Le CAUE a également accompagné les communes de Châteldon, Besse, Nonnette, Sauxillanges dans cette démarche.

Artonne © PHR



le CAUE s'adapte...

répartition territoriale

Le 1^{er} janvier 2017, la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a rendu applicable le périmètre des nouvelles communautés de communes. Le CAUE dans ses actions territorialisées, calqué sur les périmètres des EPCI ancienne version, a donc revu les contours des zones d'intervention de ses conseillers. On peut découvrir ici cette nouvelle carte de répartition, également disponible sur le site www.caue63.com.

adhésion au caue

Les CAUE(s) sont des associations Loi de 1901 dont les interventions sur le territoire dépendent aussi de leurs capacités financières. Ils sont essentiellement financés par un taux de la part départementale de la taxe d'aménagement, qui finance également les Espaces Naturels Sensibles, et à ce titre interviennent à minima sur tout le territoire départemental.

Outre son cadre national et ses orientations départementales, l'association CAUE du Puy-de-Dôme vit aussi pour et sous le contrôle de ses membres adhérents et notamment de ses EPCI (communautés de communes et d'agglomération et communauté urbaine). Chaque conseiller ou conseillère (architecte, urbaniste, paysagiste) agit à la demande des EPCI de son secteur géographique, et se tient à disposition, pour toute rencontre afin d'aborder les problématiques spécifiques de son territoire (Plui, Plh, Scot, patrimoine, aménagement urbain, rural ou paysager, trames vertes, bleues et noires, cadre de vie et fleurissement, concertation et participation, ...), autant d'éléments essentiels pour l'évolution harmonieuse et structurante du département. Le CAUE organise aussi des temps de sensibilisation-formation pour les élus et/ou les techniciens des conseils communautaires.

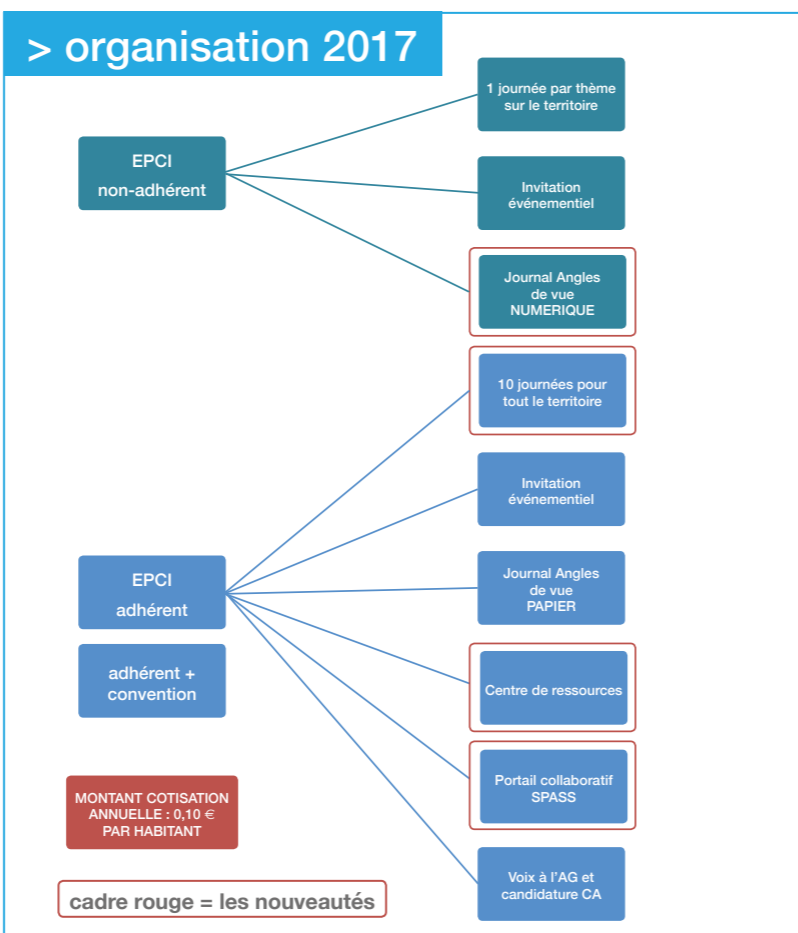
Lors du conseil d'administration du 19 décembre 2016 les administrateurs du CAUE du Puy-de-Dôme ont décidé, à l'unanimité, de revoir le calcul des cotisations des EPCI et de fixer le montant de ces dernières à 0,10 € par habitant. Ce principe d'adhésion plus juste pour les territoires, permet aux collectivités de bénéficier prioritairement de 10 journées de conseils. Le tableau ci-contre permet de voir les avantages dont bénéficient les EPCI adhérents.

MFM

> carte des secteurs



> organisation 2017



S-PASS Territoires est une plateforme web collaborative dédiée à la communauté de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. C'est un projet initié en 2011 par le CAUE du Nord. La société change, les territoires se transforment. Leur complexité appelle de nouveaux modes d'interprétation et d'échanges, plus innovants, plus participatifs. S-PASS Territoires offre aux acteurs du cadre de vie les moyens d'observer le réel et de construire des collaborations inédites et fécondes au service des territoires en mouvement. S-PASS Territoires prend la forme d'une suite d'applications, de bases de données et d'outils pour l'interprétation des territoires et la gestion de projets. Les outils cartographiques et les ressources documentaires y tiennent une place essentielle.

Le CAUE du Nord a souhaité proposer à d'autres CAUE, dont le CAUE du Puy-de-Dôme, d'utiliser cet outil avec la perspective d'en faire une plate-forme nationale. L'ensemble de l'équipe du CAUE 63 a suivi une formation les 8 et 9 décembre 2016 dernier, afin d'évaluer le potentiel de l'outil pour le réseau du CAUE et ses partenaires, dans une logique de mutualisation et de coproduction.

Cette formation a permis de travailler en groupe, avec plusieurs objectifs :

- > le directeur et l'attachée de direction ont porté leurs réflexions sur les conditions de mise en place d'un outil collaboratif inter-caue (gouvernance, modèle économique, juridique, organisation),

- > les conseillers ont concentré leurs travaux sur les formats communs de mutualisation et la structuration des données,
- > le documentaliste et la chargée de communication ont étudié les possibilités d'amélioration de l'interface ainsi que des fonctionnalités des bases de données de la plateforme.

Cette formation a donc permis à l'équipe du CAUE 63 de :

- > Mieux percevoir les enjeux du projet de plateforme au regard du positionnement stratégique du CAUE 63 et de l'adaptation de ses métiers.
- > Mieux cerner les dimensions techniques et technologiques du dispositif.
- > Approcher les modèles économiques envisageables et de poser les termes du débat sur le plan de l'ouverture à la participation éventuelle d'acteurs privés.
- > Poser la question du cadre juridique dans lequel la plateforme pourra se développer.
- > Créer un socle commun parmi les autres CAUE utilisateurs de la plateforme.
- > Créer et proposer un cadre de travail pour nos partenaires.

De manière générale il apparaît que le CAUE du Puy-de-Dôme voit dans la création de ce dispositif une voie de positionnement stratégique majeur pour les années à venir.

SD



Formation collective des salariés du CAUE 63, à l'outil S-PASS Territoires.

© AC

université d'été 2017 des CAUE



Il **J**ours de Fêtes". C'est ainsi que l'UR CAUE Centre-Val de Loire, parodiant le titre du célèbre film de Jacques Tati, nous invite à l'université d'été des CAUE les 06, 07 et 08 septembre 2017.

Pourquoi Jacques Tati ? Parce que l'université résidera au Château d'Ars, en Berry, à quelques kilomètres de Sainte-Sévère (Indre) où fut tourné "Jour de Fête" en 1947, voici 70 ans, pendant que nous fêtons les 40 ans de la Loi sur l'Architecture qui a donné naissance aux CAUE.

Après Gargilèsse (2004) et Noirlac (2005), déjà en Berry, qui ont vu le renouveau du mouvement CAUE, puis le travail des équipes en ateliers, les universités d'été se sont déroulées en plusieurs sites de France (Clermont-Fd, 2010). Elles n'avaient pas eu lieu en 2014, 2015 et 2016.

L'université d'été des CAUE n'est ni un colloque, ni un congrès. C'est un moment de dialogue entre professionnels de tous métiers CAUE pour échanger sur les pratiques et capitaliser les expériences. Mais la bonne humeur y est de mise, trois jours de travail à l'image de celui de la tournée nouvelle formule de François, le facteur de "Jour de Fête".

MA



nouvelles de St-Eloy 2020

Les travaux contractualisés devraient durer environ 17 mois de mars prochain à septembre 2018, et concerneront successivement la place Charles de Gaulle, le parking Michel Duval, la place Michel Duval, et enfin la partie sud de la rue Jean Jaurès à partir du giratoire d'entrée de ville. Les études relatives au réaménagement de la partie Nord du boulevard Jean Jaurès sont lancées. Compte tenu du linéaire important à traiter, il est fort probable que deux à trois tranches supplémentaires de travaux seront nécessaires. Cette partie Nord verra en outre la reconstruction-extension du Centre de Services à la population, à l'initiative conjointe de la ville de Saint-Eloy et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, un projet innovant qui contribuera à l'attractivité de ce quartier.

LF

la rénovation des espaces publics : c'est parti !

prochains rendez-vous thématiques

> Printemps 2017 :

SAP 2017

manifestation d'intérêt national

Semaine « Agricultures et Paysages 2017 »
Du 15 au 21 mai 2017, les CAUE(s) vous donnent rendez-vous dans toute la France pour comprendre les paysages agricoles d'aujourd'hui et imaginer ceux de demain.

La Semaine Agricultures et Paysages est une manifestation nationale organisée sous forme de biennale. Cette action s'inscrit dans une demande sociétale croissante en termes d'accès à la nature, à des paysages préservés et à des produits de qualité. Créer de nouveaux liens entre la ville et son agriculture est un défi majeur que de plus en plus de collectivités et de territoires ont décidé de relever. Certains projets de planification positionnent l'agriculture comme une véritable composante du projet de développement territorial. Le Caue du Puy-de-Dôme, participe à cet élan national depuis 2009 et tente à chaque session de détecter sur le département des actions et initiatives qui répondent à ces préoccupations. En 2017, cette manifestation sera l'occasion de démontrer que le paysage agricole est l'affaire de tous et qu'il constitue un vecteur de l'aménagement raisonné et durable.

A partir d'un nouveau format, nous présenterons un retour d'expériences de collectivités, sur la manière d'intégrer l'agriculture dans un projet de territoire et sur les différents liens entre ville et agriculture. C'est en révélant des approches inventives, que nous souhaitons témoigner des enjeux et du potentiel que représentent les espaces agricoles de notre territoire.

CD & PHR

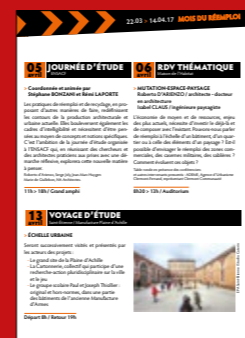
Le Château d'Ars (36) et une partie de son parc © BR - CAUE 18



> Printemps 2017 :
récupérer
réemployer
réinventer

En partenariat avec l'école d'architecture de Clermont-Ferrand, le CAUE du Puy-de-Dôme organise plusieurs événements au printemps 2017 pour explorer les potentialités du réemploi dans la construction et l'aménagement. Parallèlement à l'accrochage de l'exposition « Matière Grise » à l'école d'architecture du 20 mars au 14 avril 2017, un programme de conférence sera organisé au CAUE et à l'école d'architecture. Architectes, paysagistes, urbanistes, professionnels du bâtiment et de la démolition et institutionnels échangeront sur les enjeux et les freins du développement de cette filière.

JR & TR



Franck Sabatier

amoureux de la lumière

Le CAUE a été très attristé par la disparition de Franck Sabatier et souhaite rendre hommage à son confrère architecte, toujours cordial, chaleureux et grand professionnel. Il a donné de son temps pour transmettre, a participé au palmarès VALEURS D'EXEMPLES® et ses œuvres y ont été souvent remarquées et honorées.

A l'occasion d'un cycle de Rendez-vous thématiques traitant de SANTE et ESPACES DE VIE, il n'y a pas si longtemps, il était intervenu lors d'une « conférence » pour nous parler de la manière dont lui l'architecte dialoguait avec la lumière dans ses projets ou réalisations. La lumière était un de ses principaux axes de conception, il essayait dans chacun de ses projets depuis de nombreuses années de faire profiter les utilisateurs de cette relation particulière qu'il entretenait avec elle... Peut-être continue-t-il !



> Automne 2017 :
l'arbre, pilier
du cadre de vie

En complément de formations à la taille des haies et des arbres, programmées en 2016 et 2017 sur le territoire de Billom Communauté, le CAUE organise un rendez-vous thématique qui portera sur la programmation des plantations sur les espaces et voies publiques. Ces formations pourront être reconduites dans différents secteurs du département, à la demande des territoires.

> Automne 2017 :
espaces publics

Une journée sera organisée en Octobre 2017, avec la visite de deux ou trois sites exemplaires accompagnée de témoignages. Les élus locaux confrontés aux nombreux usages de leurs espaces publics, souhaitent leur redonner une identité et un cadre de vie qualitatif. Le CAUE accompagne les élus dans cette démarche et mène ce travail en partenariat avec le Conseil Départemental, les divisions routières et l'atelier d'urbanisme en Livradois Forez. Plus d'infos sur : www.caue63.com



© Louis Dubreuil



Pascal Pigot
Président

e



Michel Astier
Architecte directeur

u



Marie-France Marmy
Attachée de direction

a



Aurélie Chacornac
Secrétaire

c



Corinne Miquel
Secrétaire

u



Thibault Racault
Urbaniste conseiller

d



Lionel Favier
Architecte conseiller

e



Dominique Désirée
Architecte conseiller

p



Jean Roques
Architecte conseiller

i



Stéphane David
Animateur du centre
de ressources

u



Philippe Robbe
Architecte conseiller

q



Christine Descoeur
Architecte conseiller

é



Diane Deboaisne
Architecte conseiller

,

l